



COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 27 septembre 2016

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de COURTS s'est réuni salle polyvalente de LA VILLE en session ordinaire, le mardi 27 septembre 2016, à 19 heures, sous la Présidence de M. Michel LACHIZE, Maire de COURTS.

Appel des membres du Conseil Municipal : quarante présents, onze absents, six procurations, soit quarante-six votants sur cinquante et un membres en exercice,

M. le Maire souhaite au nom des membres du conseil municipal un prompt rétablissement à M. CANET.

M. ANTHOINE a été nommé secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès verbal de la précédente réunion.

Au préalable, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'intégrer trois nouvelles délibérations :

- N°18 : FINANCES COMMUNALES – Construction de la salle d'animation de Pont-Trambouze - Demande de subvention Régionale (information arrivée vendredi 23/09)
- N°19 : POLITIQUE DE LA VILLE – Création d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) (information arrivée lundi 26/09, délibération à prendre avant début novembre)
- N° 20 - INTERCOMMUNALITE – Rapport annuel d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (information arrivée le 27/09)

Le Conseil accepte à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

1°) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exposé de Monsieur Jean- Claude CABOUX – Conseiller municipal délégué

Monsieur le rapporteur présente le Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

M. GASCON s'étonne de la présentation flatteuse des chiffres relatifs à la diminution des pertes en eau. Le chiffre annoncé de 15% pourrait faire croire à une nette baisse des volumes perdus, mais si l'on se reporte aux données de l'exercice précédent, le pourcentage de perte en eau est passé de 33% en 2014 à 27.62% en 2015. Sur les trois dernières années, un tiers du volume d'eau facturé aux usagers n'a pas été distribué. Il rappelle que ce taux est bien au-dessus du volume raisonnable de perte évoqué par le Président de Véolia.

M. CABOUX explique que de nombreux travaux ont été réalisés, cependant, les vols demeurent, de même que la casse et les pertes liées aux traitements et rinçages.

M. MOREL demande pourquoi les pages relatives au budget ont été retirées du document remis aux conseillers municipaux, d'autant plus que ces éléments budgétaires avaient fait l'objet d'un débat lors de la précédente présentation du rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Il souhaiterait en avoir une copie.

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, qui sera mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2°) ENVIRONNEMENT – Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Exposé de Monsieur David GIANONE – Maire délégué de Pont Trambouze

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, qui est mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3°) CLASSE DE NEIGE 2017 – Approbation de la convention à intervenir entre la Ligue de l'Enseignement FOL du Rhône et la Commune de COURS.

Exposé de Madame Annie Deveaux – 1^{ère} Adjointe

Mme DEVEAUX explique que les écoles de Pont-Trambouze et Thel ne participeront pas à cette classe de neige, aucun enseignant ne souhaitant participer.

M. MOREL demande si cela vient bien du manque de volonté des enseignants et si une autre personne ne peut pas les remplacer.

Mme DEVEAUX confirme que les enseignants ne sont pas volontaires et que personne ne peut les remplacer, l'accompagnement par un enseignant étant une obligation.

Le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention soumise à la Ligue de l'Enseignement FOL du Rhône pour l'organisation d'un séjour en 2017.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DIT que la dépense de 26 956.60 € sera inscrite au BP 2017 à l'article 6042 pour les frais de séjours et à l'article 6247 pour les frais de voyage.

4°) CLASSE DE NEIGE 2017 – Participation des familles au séjour en classe de neige

Exposé de Madame Annie Deveaux – 1^{ère} Adjointe

Le conseil municipal à l'unanimité,

DÉCIDE que le mode de calcul sera : le revenu de référence du foyer fiscal 2015 divisé par 12 et majoré des prestations familiales du mois d'octobre 2016, ce total divisé par 3 fois le nombre de personnes vivant au foyer, figurant sur le relevé des prestations familiales.

PRECISE que le minimum de perception restera fixé à 80 euros par enfant et le maximum à 5 fois cette somme, soit 400,00 euros par enfant.

PRECISE que pour les personnes vivant en concubinage le revenu fiscal de référence s'entend de la somme des deux revenus fiscaux, et les parents isolés sont comptés pour un foyer de 2 personnes.

DIT que la participation sera demandée aux familles par Mme la Trésorière, sur production d'un titre de recette établi, après production au secrétariat de la mairie, des pièces justificatives notamment l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 et le justificatif du versement des prestations familiales du mois d'octobre 2016.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 7488 du Budget primitif 2017.

5°) FINANCES COMMUNALES – Subventions au titre des séjours en colonie de vacances en application des délibérations du 11 Mars 2010 pour la commune déléguée de Pont-Trambouze et du 17 Décembre 2015 pour la commune déléguée de Cours La Ville

Exposé de Madame Annie DEVEAUX – 1^{ère} Adjointe

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE d'accorder au titre des subventions prévues par les délibérations du 11 Mars 2010 pour la commune déléguée de Pont-Trambouze et du 17 Décembre 2015 pour la commune déléguée de Cours La Ville les sommes suivantes, sachant que la participation journalière de la commune déléguée de Pont-Trambouze est de 2,5 € la demi-journée et pour la commune déléguée de Cours La Ville elle est de 2,60 € la journée :

- 1 021,80 € au Centre Social et Culturel de Cours, au titre des séjours organisés durant les vacances d'été 2016
- 156,00 € au Centre Social de Thizy les Bourgs, au titre des séjours organisés durant les vacances d'été 2016.
-

DIT que les subventions seront réglées directement aux associations concernées.

6°) FINANCES COMMUNALES – Participation de la commune aux séjours des enfants de la commune nouvelle de Cours en colonie de vacances ou en centres aérés au titre de l'année 2017.

Exposé de Madame Annie DEVEAUX – 1^{ère} adjointe

Mme DEVEAUX explique qu'un lissage a été réalisé afin de mettre les trois communes au même tarif, en effet, jusqu'à présent Thel ne donnait rien, Pont-Trambouze donnait 5€ et Cours La Ville 2.60€.

M. MOREL précise que M. le Député Maire avait dit que les tarifs de la commune nouvelle s'aligneraient sur les plus favorables.

Mme DEVEAUX et M. BURNICHON rappellent que cela ne concernait pas tous les tarifs.

Le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de fixer, pour les enfants de la commune nouvelle de Cours, une participation accordée par la commune, par jour et par enfant à :

- ▶ 2,60 € par jour et par enfant, pour les séjours en colonies de vacances limités à 30 jours dans l'année,
- ▶ 1,30 € par jour et par enfant, pour les séjours organisés par les centres aérés ou de loisirs limités à 30 jours dans l'année

DIT que cette participation concernera l'année 2017.

DIT que la participation de la commune sera versée directement à l'organisme d'accueil.

DIT que les crédits seront inscrits à l'article 65745 du Budget 2017.

7°) FINANCES COMMUNALES – Péri-scolaire – Convention d'objectifs et de moyens entre le centre social et culturel et la commune de Cours pour les communes déléguées de Cours La Ville et de Thel, dans le cadre des activités péri-scolaires - Attribution d'une subvention

Exposé de Madame Annie DEVEAUX - 1^{ère} Adjointe

Il est rappelé que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires au sein des écoles publiques, une convention a été passée entre la commune de Cours La Ville et l'association « Centre Social et Culturel » concernant l'organisation des Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) conformes à la réforme des rythmes éducatifs.

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune de Cours, et l'Association « Centre Social et Culturel de Cours » concernant les Temps d'Activités Scolaires (TAP).

DIT que la somme est inscrite au budget de la commune.

8°) TOURISME – Approbation d'une convention relative à l'aménagement et l'entretien des sentiers de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées dans le Rhône, à intervenir entre le Département entre la commune de Cours et la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

Exposé de Monsieur Jean-Claude CABOUX – Conseiller Municipal délégué

M. CABOUX présente le projet de convention.

M. MOREL demande si la répartition des financements est identique aux années précédentes.

M. CABOUX précise qu'il n'y a pas eu de changement.

Le conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'aménagement et d'entretien, qui redéfinit les rôles de chacune des parties signataires, ainsi que du référent PDIPR de la commune ;

S'ENGAGE à continuer à remplir l'ensemble des missions qui lui étaient déjà dévolues par l'ancienne convention, et plus précisément :

- maintenir ou à rétablir la continuité de l'itinéraire en cas d'aliénation d'un chemin rural inscrit sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, par un itinéraire de substitution qu'il proposera au Département du Rhône ;
- garantir leur remplacement en cas de suppression consécutive à des opérations publiques d'aménagement foncier ;
- informer le Département du Rhône (Direction Aménagement, Développement et Patrimoine) et la COR de tous les projets de travaux sur les chemins ruraux ou voies communales concernées ;
- maintenir l'ouverture au public des itinéraires du réseau touristique, tels qu'ils sont reportés en rouge sur la carte représentant le tracé des chemins de la commune, approuvée par délibération du Conseil municipal du 18 Juillet 2007 ;
- assurer l'entretien des chemins inscrits en réserve du PDIPR tels qu'ils sont reportés en jaune sur la carte précitée ;
- opérer une surveillance régulière du réseau touristique et prévenir immédiatement la COR, de toute difficulté affectant la continuité des itinéraires ou leurs équipements signalétique.

9°) FINANCES COMMUNALES - Validation de l'Agenda d'Accessibilité programmée (Ad' AP) pour les communes déléguées de Pont-Trambouze et Thel

Exposé de Monsieur Philippe PERRIAUX – 2^{ème} Adjoint

M. PERRIAUX présente le dossier.

M. LACHIZE précise que le sous-préfet nous accorde une subvention de 45%.

Le conseil à l'unanimité,

VALIDE l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) présenté pour les communes déléguées de Pont-Trambouze et de Thel

AUTORISE Monsieur le Maire à soumettre pour validation cet agenda à la préfecture du Rhône,

DIT que le financement des travaux préconisés seront inscrits sur les budgets de la commune de Cours.

10°) SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL – Convention entre la collectivité et le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône : mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail.

Exposé de Monsieur David GIANONE – Maire Délégué de Pont-Trambouze

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'inspection avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône, dont le projet est annexé.

11°) FINANCES COMMUNALES – Travaux d'aménagement du centre bourg de LA VILLE - Demande de subvention au titre de l'enveloppe Sénatoriale

Exposé de Monsieur René MILLET - 5^{ème} adjoint

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe Sénatoriale, pour les travaux d'aménagement du centre bourg de LA VILLE dont le montant pourrait s'élever à 20 000.00 €.

DIT que cette recette sera inscrite sur le budget primitif de la commune.

12°) ENVIRONNEMENT – Avis sur une demande d'enregistrement, présentée par la société MONTIBERT en vue de l'évolution de ses installations sur le territoire de THIZY les BOURGS, rue de l'Industrie, lieudit « le Ronzy » au titre de la protection de l'environnement.

Exposé de Mr Philippe PERRIAUX – 2^{ème} Adjoint

Le Conseil Municipal par quarante-cinq voix pour et une abstention,

PREND ACTE de l'avis de consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société MONTIBERT en vue de l'évolution de ses installations sur le territoire de la commune de THIZY les BOURGS, rue de l'Industrie, lieudit « le Ronzy », (activités visées par les rubriques n°1532-3 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement),

PREND CONNAISSANCE du dossier présenté par la société MONTIBERT, comprenant notamment la description des activités et des installations classées ICPE du site, consultables en Mairie,

EMET un avis favorable à ce projet, favorisant l'économie locale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

13°) FINANCES COMMUNALES – Commune Nouvelle - Taxe d'Habitation – Harmonisation des abattements pour l'année 2017

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

M. BURNICHON Présente le dossier.

M. MOREL rappelle qu'en matière d'impôts locaux, les ajustements rendus nécessaires par la création de la commune nouvelle devaient être effectués en tenant compte des modalités les plus favorables pour les contribuables, ce qui n'est pas le cas en retenant les taux d'abattement de Pont Trambouze. M. Morel est donc en désaccord avec ce projet. Cette harmonisation va en effet créer des inégalités, les habitants de Cours La Ville ayant plusieurs enfants seront pénalisés par rapport à ceux n'ayant pas d'enfant à charge.

M. BURNICHON explique que cet alignement des taux sera avantageux pour tous, mais en des proportions moindres pour les familles avec enfants. Il précise que ce lissage est une obligation légale.

M. MOREL demande à avoir connaissance des propositions de la DGFIP.

Le Conseil municipal par quarante-deux voix pour et 4 contre,

DECIDE d'harmoniser les taux d'abattements pour charges de familles en application de l'article 1411 II.1 du Code Général des Impôts pour l'ensemble des contribuables du territoire de la commune Nouvelle de Cours comme suit :

- 10 % de la valeur locative moyenne de la commune pour chacune des deux premières personnes à charges et
- 15 % de la valeur locative moyenne de la commune pour chacune des personnes suivantes.

DIT que l'homogénéisation de ces abattements prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2017,

CHARGE Mr le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

14°) PATRIMOINE – Vente d'un tènement immobilier situé sur la commune déléguée de Pont Trambouze - 20 rue Jean Poyet

Exposé de Mr Philippe PERRIAUX – 2^{ème} Adjoint

Le Conseil à l'unanimité,

AUTORISE M. le MAIRE à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes nécessaires pour procéder à la vente de cette parcelle A 183 (a), pour un montant de 35 000 € à Monsieur Stéphane NARBOUX, carrossier peintre, domicilié à PRADINES, lieu-dit Bėjure, lequel s'engage à maintenir en bon état environnemental l'ensemble de ce tènement.

DIT que l'ensemble des frais occasionnés par cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,

DIT que la recette sera inscrite à la section investissement du budget 2016 de la commune.

15°) FINANCES – Redevance d'Occupation du Domaine public en électricité sur la commune nouvelle de COURS

Exposé de Mme Yolande AIGLE – Maire délégué de Thel

Le conseil à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer cette redevance sur la commune de COURS et d'en fixer le montant au taux maximum prévu à l'article R2333-105 du décret visé ci-dessus,

Redevance d'occupation du
Domaine public en électricité

INDIQUE que son montant sera revalorisé automatiquement au 1^{er} janvier de chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

PRECISE que la recette correspondant au montant de cette redevance perçu sera inscrite sur le 70323 du budget de la commune ;

16°) PERSONNEL COMMUNAL TITULAIRE OU STAGIAIRE - Prestations d'action sociale, divers séjours d'enfants et enfants handicapés.

Exposé de Madame Lydie LEROY – 11^{ème} Adjoint

Mme LEROY expose le dossier,

M. MOREL demande si la commune connaît le montant que cela représente.

M. LACHIZE précise qu'un agent a un enfant handicapé, cela correspond à environ 150€/mois. Les chiffres lui seront communiqués dès que possible.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'harmoniser pour l'ensemble du personnel de la commune de Cours, le versement des prestations sociales citées ci-dessous au personnel communal, titulaire ou stagiaire qui réunit les conditions et dont les taux varient en fonction des dernières circulaires en vigueur :

- SEJOURS D'ENFANTS

Colonies de vacances, séjours linguistiques ou non (pour les enfants de 6 à 18 ans).

Centres de loisirs sans hébergement (journée complète ou demi-journée).

Maisons familiales de vacances et gîtes (pension complète ou autre formule).

Séjours éducatifs.

Séjours linguistiques (enfants de 6 à 18 ans).

- ENFANTS HANDICAPES

Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans

Séjour en centre de vacances spécialisé

Allocation pour jeune adulte étudiant ou en apprentissage entre 20 et 27 ans.

DIT que le montant de la dépense sera prélevé sur le chapitre 012 article 6488.

17°) FINANCES COMMUNALES - Admission en non-valeur

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON – Maire Délégué de Cours La Ville

Le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres présentés par Madame la Trésorière Municipale dont le montant total s'élève à **234.60 €.**

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » du Budget Communal 2016.

18°) FINANCES COMMUNALES – Construction de la salle d'animation de Pont-Trambouze - Demande de subvention Régionale

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON - Maire Délégué de Cours La Ville

Le Conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président de Région Auvergne Rhône-Alpes pour la construction d'une salle d'animation à PONT-TRAMBOUZE, dont le montant pourrait s'élever à 557 442, 00 € (soit 40% du HT des travaux).

DIT que la recette sera inscrite au budget de la commune.

19°) POLITIQUE DE LA VILLE – Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Exposé de Monsieur Georges BURNICHON - Maire Délégué de Cours La Ville

Monsieur le Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre du Contrat de Ville signé le 19 janvier 2015, la prévention et la lutte contre la délinquance et le repli communautaire ont été inscrits comme une des priorités du contrat pour la période 2015 - 2017

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité. Il devient le lieu unique d'élaboration, de suivi et d'évaluation du Plan de prévention de la délinquance, sur le territoire visé par la politique de la ville, et élabore le volet prévention-sécurité du Contrat de ville. Mis en place par arrêté du Président de l'EPCI, le CISPD se réunit à minima une fois par an en formation plénière, et se décline de manière opérationnelle sous la forme de groupe de travail et de cellules de veille, réunis tout au long de l'année.

Dans le respect des compétences des maires, le développement d'une politique intercommunale de prévention peut être une réponse utile à la mobilité de la délinquance sur un bassin de vie, dépassant les seules frontières communales, ou encore être en adéquation avec l'organisation intercommunale des circonscriptions de sécurité publique. Cette approche peut permettre également de rechercher des solutions fondées sur une mutualisation de moyens pour des actions de prévention éducative et sociale. L'évolution législative récente a, pour ces raisons, favorisé un certain recours à l'intercommunalité dans le champ de la prévention.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) vise pour objectifs :

- De constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance,
- De favoriser l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique,
- D'assurer l'animation et le suivi de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. A ce titre, il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

Il est composé de :

- Président de l'EPCI ou son représentant, président du CISPD ;
- Préfet du Département, ou son représentant,
- Préfet délégué pour la défense et la sécurité, ou son représentant ;
- Procureur de la République, ou son représentant,
- Des maires, ou leurs représentants, des communes membres de l'EPCI – pôles politique de la ville (Tarare, Amplepuis, Thizy-les-Bourgs, Cours, Lamure-sur-Azergues, Grandris, Pontcharra-sur-Turdine) ;
- Président du Conseil Départemental, ou son représentant ;

- Des représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet ;
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, du champ de l'éducation (établissement scolaires, ...), etc.

M. BURNICHON précise qu'un coordinateur de rue sera affecté aux communes de Thizy-les-Bourgs – Amplepuis et Cours.

M. MERCIER tente de faire financer ce coordonnateur par le Département.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

20°) INTERCOMMUNALITE – Rapport annuel d'activités 2015 de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien

Exposé de Monsieur Michel LACHIZE – Maire de COURS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Délibérante que la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien est un établissement public de coopération intercommunal (E.P.C.I.) à fiscalité propre, née de la fusion des trois anciennes communautés du Pays D'Amplepuis-Thizy, de la haute Vallée d'Azergues et du Pays de Tarare.

De ce fait, en application de l'article L 5211-39 du code Général des collectivités territoriales, il communique le rapport retraçant l'activité de la Communauté durant l'exercice 2015.

Il précise que ce document est mis à la disposition du public en mairie, qu'il est consultable sur internet et qu'il a été envoyé aux 72 membres du conseil de la COR.

M. GASCON s'étonne d'avoir découvert que ce rapport, dont il dispose comme conseiller communautaire, n'ait pas été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux, au moins dans sa version numérique, alors qu'il doit être présenté et discuté devant le conseil.

M. MOREL rappelle que l'an dernier il était intervenu au sujet de ce rapport qui contenait quelques erreurs et mettait en évidence une structure financière dégradée. Il s'était d'ailleurs entretenu à ce sujet avec M. MERCIER et la directrice financière de la COR. Cette année, il en a eu connaissance par M. GASCON (membre du conseil COR), et a pu constater que la partie financière a été largement amputée et ne permet plus de se forger une opinion sur l'articulation et l'équilibre des différents budgets.

M. LACHIZE fera part de ces remarques au bureau communautaire.

Après entendu le rapport et en avoir délibéré,

Le Conseil,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2015 sur l'activité de la Communauté qui sera mis à la disposition du public.

COMMUNICATIONS DES ELUS

➤ **M. le Maire :**

● **DECISION DU MAIRE 2016/18 :**

Section ~~d'investissement~~ de fonctionnement, il est décidé de virer un crédit d'un montant de **12 500 €**

- A prélever de l'article 022/NA « dépenses imprévues »,

- A imputer sur le chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

- **compte 65745**, des crédits pour les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé « aides sociales »

12 500 €

● **DECISION DU MAIRE 2016/19 :**

- CONSIDERANT que les agents de la Commune de COURS assurent de nombreux services, aussi bien administratifs, comptables que techniques, pour assurer le fonctionnement du Foyer Résidence pour Personnes Âgées « Le Florentin », géré par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour le Développement Social du Canton de Thizy. Il convient d'établir une convention entre ces deux collectivités

pour rémunérer ces prestations.

- **Article 1°)** - Les services techniques de la Commune de Cours interviennent pour des travaux d'entretien dans le FRPA « Le Florentin ». Le coût de cette prestation est estimé à 4 000 €.
- **Article 2°)** - Les services administratifs et comptables de la Commune de Cours assurent différents travaux pour la gestion du FRPA « Le Florentin ». Le coût de cette prestation est estimé à 5 000 €.
- **Article 3°)** - Cette convention régleme l'accord entre le SIVU, qui devra donc verser la somme de 9 000 €, par an, à la Commune de Cours.

Mme DEVEAUX fait remarquer que cette somme a été soumise lors du vote du budget du SIVU et accepté à l'unanimité des membres. Elle précise que cette indemnité était de 4000€ en 2007.

● **DECISION DU MAIRE 2016/20 :**

VU le lancement d'une publicité sur la plateforme de dématérialisation de la Communauté de Communes, pour l'étude de faisabilité et la mission partielle d'assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du Château de la Fargette de la commune déléguée de COURS LA VILLE.

ARTICLE 1° / - L'offre du cabinet ACE BTP, domicilié ZI rue Lavoisier BP 50 à NOGENT (52800), correspondant aux besoins de la collectivité, est retenue pour l'étude de faisabilité et la mission partielle d'assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du Château de la Fargette de la commune déléguée de COURS LA VILLE, pour un montant de 14 200.00 € HT.

● **DECISION DU MAIRE 2016/21 :**

CONSIDERANT la reprise d'activité de la Boucherie de Mr MAGNIN Marc par son fils Mr MAGNIN Adrien, il convient de reprendre une convention de mise à disposition du local commercial, appartenant à la Commune, sis « 32 Rue Aimé Christophe – Pont-Trambouze », au nom du nouveau repreneur.

ARTICLE 1°/ - La Commune de COURS (Rhône) décide de mettre à disposition de la Boucherie MAGNIN Adrien, un local commercial, et ce à titre gratuit.

ARTICLE 2°/ - La convention fixant les modalités de cette mise à disposition est établie pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} Septembre 2016.

● **Demande de mise à disposition de Mme Catherine FAVRE, adjoint administratif de 2^e classe à la Commune de Ranchal :**

Mme Catherine FAVRE qui assurait en tant que contractuel, le remplacement de la secrétaire de Mairie de Thel et Ranchal, suite à son départ à la retraite, vient d'être embauchée en qualité d'Agent des Collectivités Territoriales, à plein temps à la Commune de Ranchal.

Afin de continuer à exercer des fonctions d'accueil et de secrétariat à la Mairie annexe de Thel, il a été convenu que Mme Catherine FAVRE serait mise à disposition de la Commune de Cours, à raison de 15h, par semaine.

Pour ce faire, la Commune de Cours a signé une convention avec la Commune de Ranchal, pour une mise à disposition de cet agent, d'une durée de 1 an, et ce à compter du 01/09/2016. La Commune de Cours s'engage à rembourser à la Commune de Ranchal, la rémunération de l'agent (salaire, charges et congés payés) au prorata du nombre d'heures de mise à disposition.

● **Informe qu'il est convié à une réunion sécuritaire pour l'égalité des chances dans le cadre de l'ouverture de centres de demandeurs d'asiles dans la région.**

● **Remerciements pour versement de subventions :**

- du Comité des anciens, et également pour la mise à disposition de la salle
- l'Inter-Sociétés
- Association de jumelage paroissial avec le Liban
- l'Association des anciens combattants Algérie, Tunisie, Maroc
- Sentier botanique de Romarin
- Activ'retraite

● **Remerciements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat :**

Pour la présence des élus de Cours, lors de la journée de visites d'entreprises artisanales, le 02/09 dernier, et plus particulièrement pour l'entreprise « Boucherie DIAS » qui vient d'ouvrir à Cours La Ville. La Chambre des Métiers et

de l'Artisanat, ainsi que la COR apporte une aide financière et des conseils en gestion, aux jeunes entrepreneurs locaux.

➤ **M. Georges BURNICHON :**

- **Incendie rue de Charlieu :** les trois compagnies d'assurance s'étant enfin mise d'accord, les travaux ont démarré. La pose d'une première ceinture sur la maison Jandard va avoir lieu, une 2^{ème} et 3^{ème} suivront ultérieurement.
- **Fond de péréquation :** 2015 : 38 000€ et 2016 : 65 000€
- **Trésorerie :** à ce jour : 1 577 999€
- **Taux d'occupation de la SAIEMVC :** 84%
- **Gendarmes :** la gendarmerie va travailler en collaboration avec notre policier municipal.
- **Nuisance des deux roues :** le policier municipal relèvera les N° d'immatriculation et adresses pour provoquer un entretien qui servira d'avertissement, ensuite des sanctions seront prises.
- **Problèmes de voisinage :** leur nombre est en constante augmentation, la commune a du mal à interférer puisqu'il s'agit du domaine privé des personnes. A cet effet, le conciliateur judiciaire tient une permanence en mairie (se renseigner sur les dates de sa présence, en mairie).

➤ **M. David GIANONE :**

- **Salle d'animation :** remercie les membres du conseil pour leur intérêt et leur confiance sur ce projet qui est l'aboutissement de plusieurs années de réflexion.

➤ **Mme Annie DEVEAUX :**

- **Effectifs scolaires :** présentation des effectifs de la rentrée 2016 dans les collèges et écoles de la commune de Cours. Entre autres : fermeture d'une classe à Léonard de Vinci, augmentation des effectifs du collège Brossette, nouveau chef d'établissement au collège Ste Marie et nouvelle directrice à l'école Jacques Prévert
- **Sécurité dans les écoles :** mise en place progressive des mesures demandées par l'éducation nationale, le ministère de l'intérieur...

➤ **M. Philippe PERRIAUX :**

- **Piscine :** entrées saison estivale juillet aout :

	Entrées 2015	Entrées 2016
Piscine Biologique Cublize	66 000	60 000
Tarare	20 000	15 000
Amplepuis	8 900	8150
Cours La Ville	5 000	4 300

Cours La Ville : la chaudière est à remplacer – Mise en place de cours d'Aqua bike.

➤ **Mme Ginette MANARY :**

- **Festival choral Chant'Cours :** 22 octobre à 20h30 à la salle des sports

➤ **M. René MILLET :**

- **BARRAGE du Berthier :** réception le 22/09, travaux terminés à 98%, et réalisés par l'entreprise Italienne Notari qui souhaitait s'implanter en France. Le chantier s'est bien déroulé. La remise en eau se fera avec l'aide d'un cabinet conseil.

- **TRAVAUX SALLE MUNICIPALE** : réception le 28/09 - La salle s'est agrandie puisqu'elle intègre l'ancien local Emmaüs, l'effectif d'occupation est de 397 personnes. La commission de sécurité s'est réunie le 06/09 et a émis un avis favorable à la réouverture de la salle au 1^{er} octobre.

- **VOIRIE 2016** : programme communal :

- Réalisé en juillet : mémorial de Thel, caniveaux à Vercennes, Chavit, trottoirs rue Croix Dumont, les Terres Ch Tanzilly, , chemin des Filtres

- reste : reprise bordures et trottoirs rue de Chauffailles, rue Basse Cruzille, rue des Erables, Chemin Bosland partie 1(arrêt rue St Joseph), assainissement Thel

- **NUMEROTATION** : la création des nouveaux numéros de rue en métrique est en cours de réalisation.

- **SIGNALITIQUE** : des devis ont été demandés.

Mme GOUJAT demande pourquoi les lignes blanches n'ont été faites rue de Chauffailles ainsi que le fauchage.
M. MILLET précise que ces travaux sont prévus.

M. LE MAIRE remercie tout particulièrement M. MILLET pour son implication et la prise en charge du remplacement de M. CANET.

➤ **Mme Anick MAZZETTO :**

- **Chiffres sur les affaires sociales** : présentation des derniers chiffres :

- Une population active de Cours La Ville en 2013 de 2 125 personnes

- Taux de chômage en 2013 de 12.5%, de 10.59% en 2015 et 9.93% en 2016.

- Adhésions mutuelle santé dédiée aux habitants : 170 en 2015 et 100 à ce jour en 2016 sur des données INSEE de 2013 pour la population active.

Information auprès de GROUPAMA Cours La Ville 09 74 50 32 04.

- **M. GERARDIN** : suite à la réunion du 22/09/16 en présence du Lieutenant Brice MINARD, de Monsieur le Maire, des personnes concernées par ce dossier et de M. Patrick GERARDIN, il a été convenu à dater de ce jour, que M. GERARDIN ne devait plus entreposer ses effets personnels devant le porche de Carrefour Market. Pour sa sécurité, il est prié de dormir dans le local qui lui est prêté par la mairie.

D'autres mesures juridiques, sociales et médicales vont de nouveau être mises en place afin que sa situation ne continue pas à se dégrader. Rien ne l'empêche de séjourner dans notre commune s'il respecte les nouvelles consignes qui lui ont été imposées.

- **EMMAUS** : la vente annuelle du Carrefour des Solidarité à CLV le 11/09/16 s'est très bien passée et Emmaüs a reçu de nombreux visiteurs. Emmaüs est ouvert tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17H sauf le jeudi. La direction d'Emmaüs Tarare ne souhaite pas communiquer son chiffre d'affaires.

- **SOUTIEN AUX FAMILLES** :

En 2014, 10 familles bénéficiaires des aides sociales de la commune sont arrivées sur Cours La Ville.

En 2015, 14 familles et en 2016, 5 familles, 60 familles originaires de Cours ou arrivées avant 2014 ont été aidées.

Sur ces deux dernières années, 89 foyers ont pu être aidés grâce à nos associations.

- **CCAS** :

	Sommes versées	Nb foyers bénéficiaires	Subvention accordée par la Mairie
2014	3 889.30 € dont 2 570€ bons Noël	14 + 20 pour Noël	1400€
2015	1689€ dont 540€ bons Noël	7 + 8 pour Noël	0 €
2016	703€ (1 ^{er} et 2 ^{ème} trimestres)	5	0€

Rappel : le CCAS reçoit des fonds : 1/3 des concessions de cimetières, dons, subvention mairie.
Dès 2016, il ne sera plus distribué de bons de Noël (décision Commission sociale du 04/10/2015)

- **SUBVENTIONS VERSÉES PAR LE CCAS**

Depuis 2016, le CCAS prend en charge toutes les subventions versées aux œuvres caritatives, associations caritatives et comités des Anciens

	Epicerie soc	Comité entraide	Secours Catho	Croix Rouge	Comité des anciens de CLV	Comité des anciens de Pont-Trambouze	Souvenir Français	LACIM	ADAPEI Monsols	Club retraite LA VILLE	Animation centre soc
2014	2 245 €				3 500 €					800 €	600 €
2015	2 036 €				4 564 €						600 €
2016	2 767€	0	300 €	300€	4 000 €	800 €	50 €	150 €	150 €	0	0

2014 = 7 145 €

2015 = 7 200 €

2016 = 8 517 €

• **COMITÉ D'ENTRAIDE**

En 2016 le Comité d'entraide a établi un règlement stipulant que les bénéficiaires ne peuvent, sauf cas exceptionnel, recevoir de l'aide et de l'épicerie sociale et du comité d'entraide (*certaines bénéficiaires ne se rendaient pas à Thizy à l'épicerie sociale alors qu'ils étaient inscrits et demandaient un bon alimentaire au comité d'entraide*).

Le Comité d'entraide est la solution d'urgence pour apporter une aide financière ponctuelle.

	Sommes allouées	Nombre de Bons et Chèques distribués
2014	1 341.91 €	45
2015	1 422.16 €	59
2016	1 148.75 € (4 ^e trimestre à venir)	35

• **EPICERIE SOCIALE**

Au 01/01/2016 et à l'initiative de Cours La Ville un règlement de l'épicerie sociale a été mis en place stipulant que le service social de la mairie doit être en possession de la fiche de liaison du bénéficiaire (*sa situation, ses ressources et ses charges*) émise par la Maison du Rhône (*assistante sociale*) et puisse donner son accord pour que soient ouverts les droits à l'épicerie sociale. De plus, au-delà de 6 mois consécutifs d'ouverture des droits, le bénéficiaire se verra refuser momentanément l'accès à l'épicerie sociale (*sauf cas exceptionnel*) avec la possibilité d'y accéder de nouveau plus tard.

	SOMMES VERSÉES A L'EPICERIE SOCIALE	Nombre de foyers bénéficiaires	
2014	2 244.32 €	56	Cours La Ville
2015	2 035.50 €	49	Cours La Ville
2016	2 766.51 €	43 CLV - 6 Pt Trambouze - 4 Thel	Cours La Ville, Pt Trambouze, Thel

Nous recherchons des **bénévoles** pour le transport des marchandises d'Intermarché à l'épicerie sociale de Thizy les Bourgs le **mercredi matin à 9h (1h)**

• **Banque Alimentaire les 25 et 26 novembre 2016**

Nous recherchons des **bénévoles** pour la collecte des marchandises d'Intermarché et Carrefour de CLV les **25 et 26 novembre 2016 – 2h de permanence**

Tous les dons récoltés sont directement attribués à l'épicerie sociale de Thizy.

La collecte de la banque alimentaire de 2015 a produit 5723 kg de marchandises.

• **L'ESCALE** : L'Escale est ouverte tous les mardis matin de 10h à 12h30.

Rapport d'activité 2015/2016 exposé par Mme Hélène GOUJAT, conseillère municipale et bénévole à l'Escale. Au cours de cette période, on dénombre 43 demandes d'aides : 23 femmes et 18 hommes, sur les sujets suivants :

- Emploi, (environ 30%) : rédaction de CV, recherche d'emploi, préparation entretien...
- Dossiers de retraite et pension de réversion

- Demande de prestations sociales, mutuelles, naturalisation...
- Litiges avec les services publics : trésor public, OPAC, opérateurs téléphoniques...
- Pratique de la langue française (9.3% des demandes) : vocabulaires, code de la route, internet
- Autres demandes : prise de RV médicaux, solutions de logement...

Monsieur le Maire remercie Mmes MAZZETTO, GOUJAT pour la qualité de leurs interventions ainsi que tous les membres de l'Escal, dont Mme CHAVANY et M. Guy ANTHOINE, pour leur implication auprès de la population

➤ **M. Jean-Claude CABOUX :**

● **TOURISME** : au cours de l'Assemblée Générale mixte de l'association de l'Office du tourisme du Lac des Sapins du 21/07/2016 a eu lieu la liquidation financière de l'association au profit de l'EPIC (créé le 01/07/2015). Le montant des disponibilités versées est de 51 532.60€. Pour information le montant des disponibilités de l'OT de Lamure sur Azergues s'élève à 14 089.53€ et celles de Tarare à 30 895.85€.

● **FLEURISSEMENT** : Attente des résultats suite au passage du jury pour les Chapelles fleuries et le fleurissement de l'ensemble de la commune.

● **STATION METEO** : fin de l'installation par Météo France de la station Météo sur les anciens terrains de tennis de Cours La Ville.

➤ **Mme Katia SADOT :**

● **REMERCIEMENTS** :

- la municipalité pour la fête des classes en 6 et la signature d'une charte pour la sécurité lors des défilés,
- Nancy BRESSON pour la mise en œuvre de cette belle fête

● **Soirée dansante des commerçants le samedi 1^{er} oct**

Monsieur le Maire remercie l'Inter classes et Mme BRESSON pour avoir eu la responsabilité et la gestion de l'organisation de la fête des classes.

Mme BRESSON remercie l'ensemble des membres du bureau des classes en 6 pour l'organisation de la fête des classes qui n'aurait pas été possible sans eux.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BRESSON demande s'il serait possible de mettre de l'eau chaude dans les vestiaires du stade de la rivière.
- Mme COILLARD fait appel aux volontaires pour aider au service lors du repas des anciens du 9 octobre prochain. M. PERRIAUX prend note et va lancer un appel.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire
Michel LACHIZE


